

du Royaume, & il n'est pas juste que plus de deux mille familles perissent pour un petit nombre.

Le Conseil n'est plein que d'instances formées en pareil cas, & vôtre Royaume a intérêt que V. M. prononce en faveur des opprimés. Car les livres qu'on tire de Paris sont si chers, que les pauvres n'en sauroient approcher. Cependant un Curé qui n'a que cent écus de revenu a besoin d'instruction, comme celui qui en a deux mille, il faut donc lui donner moyen de faire son devoir, ce qui ne se peut si on lui tient le pied sur la gorge.

Une seule chose peut vous empêcher de faire un reglement si juste & si utile. Vôtre Majesté peut avoir des raisons d'ôter une partie des Libraires. Les libelles qui courent depuis peu font juger que leur profession est plus dange-reuse qu'avantageuse à l'Etat; quand il y en aura moins on saura mieux d'où vient le desordre. Ainsi il est peut-être nécessaire de les réduire si bas qu'ils soient obligez d'eux-mêmes de chercher une autre condition. En effet il n'en est pas besoin d'un si grand nombre, & la science & les belles lettres trouveront bien à fleurir sans cela. Mais si c'est là l'intention de V. M. il faut du moins qu'elle fasse ce qui se fait en Espagne. Il faut que les livres ne se vendent qu'à un certain prix, & qu'il ne soit pas permis à celui qui les fait imprimer d'y en mettre un qui en dégoûte ceux qui en auroient besoin.

CHA-

D
L
seule
mais
plus
de re
Peup
fer,
faire
cessai
taille
prête
Mou
vos P
fera
bord
ront
U
de la
qui
mém
plus
bour
grais
dont
vaux
leur
pein